

Commune de SAINT MAURICE LES COUCHES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2022

Le 18 novembre 2022 à 20h00 minutes, les membres du Conseil municipal de SAINT MAURICE LES COUCHES, convoqués et se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. le Maire, Olivier BARRÉ.

Etaient présents : Olivier BARRÉ – Jacques SARRIEN - Laëtitia SAGOT - Jean-Claude MONACO - Marianne BAKKER - Josiane CAIRUS - Aurélie FORTIER

Etaient excusés : Jean-Michel PICARD a donné procuration à Jean-Claude MONACO - Pierre GOUTTERATEL à Marianne BAKKER – Aurélie FORTIER - Xavier BOUTROY

Secrétaire : Jacques SARRIEN

Ordre du Jour :

- Point sur les animations de fin d'année
- Projet plan d'eau
- Eglise de Saint-Maurice-les-Couches : électricité
- Questions diverses

1 Approbation du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2022

Voté à l'unanimité.

2 Point sur les animations de fin d'année :

REPAS DES AINES 2022

Le repas des aînés comptera 22 invités

Le repas sera commandé chez le traiteur local Michel CHEVALIER – 24€ (hors vin)

Le tarif pour les accompagnants est fixé à 34 €

Le vin sera pris chez les viticulteurs locaux

Les colis pour les personnes qui ne viennent pas 35€

Arbre de NOEL 2022

Le père Noël prévoit de déposer des livres pour les enfants

Le comité des fêtes pourrait organiser le goûter avec la préparation de gaufres

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire que toutes les factures concernant l'exercice 2022 parviennent en mairie avant le 10 décembre 2022 afin d'être réglées sur cet exercice.

Projet animation 2023

M. Goutteratel propose une animation de magie que la commune pourrait sans doute proposer l'année prochaine. Ce sera étudié dans l'élaboration du budget 2023.

3 Projet de plan d'eau

Lecture du courrier de M. Clair qui souhaite aménager un plan d'eau sur la commune de Saint-Maurice-les-Couches. Après consultation des vigneron, dont l'unanimité des avis sont défavorables en raison des risques encourus de maladies et gelée sur la vigne ; le conseil municipal donne un avis défavorable à ce projet et s'oppose à ce projet. La viticulture étant la principale activité de la commune.

4 Electricité de l'église

La commune ne prend pas en charge les factures d'électricité de l'église. Une information sera distribuée à l'attention des administrés afin d'expliquer le changement de fonctionnement, avec la participation des paroissiens sous forme de don auprès de la paroisse. Mme Marie-Anne Dessendre étant la personne référente sur le sujet.

Questions diverses :

- L'association Farandole souhaiterait utiliser la salle des fêtes un soir de la semaine pour des cours de théâtre pendant la période scolaire – La commission propose une convention avec une location de 60€ par mois pour les mois utilisés pour couvrir les charges. L'association est informée et accepte le principe. Une convention devra être établie en fonction du début de l'activité.
- SIRTOM : une modification des jours de collecte effective au 1^{er} janvier 2023
 - o Ordures Ménagères → Mardi
 - o Sacs Jaunes → JeudiUn affichage sera fait en mairie.
- Ecole maternelle : lecture du courrier de la directrice d'école concernant la proposition en conseil d'école de la mise en place de la restauration à la salle des fêtes de St Maurice les Couches pour les maternels, il s'agit de 20 à 21 enfants – pas de réponse à faire
- Convention transport matin et soir va être mis à la signature pour l'année prochaine ; le VP aux finances s'est engagé à ce que l'on ait une visibilité sur le retour de nos AC pour décembre afin de préparer le budget 2023.
- Lecture du courrier de la Région concernant la pose d'un panneau A3 au niveau de la place du pont suite aux travaux subventionnés par celle-ci.
- Personnel communal :
 - o Renouvellement du contrat de Mme Céline LAURENT jusqu'au 31/12/2023
 - o Penser à une enveloppe pour le renouvellement du matériel d'entretien pour le budget 2023
 - o Les indemnités aux titulaires (RIFSEP) sont maintenues à hauteur de l'année 2021.
- Point énergie :
 - o Pour les communes de moins de 1000 habitants ; ayant moins de 10 agents et un CA de moins de 2Md'€, peut bénéficier du bouclier énergétique sous certaines conditions St Maurice fait partie du groupement d'achat d'énergies géré par le SYDESL pour les bâtiments et l'éclairage public.
Afin d'éviter l'augmentation (75 à 280%) prévue ; le SYDESL propose de sortir les bâtiments du groupement d'achat afin de bénéficier du TRVE (Tarif réglementé avec bouclier annoncé par l'état, comme un particulier <36KvA) et de laisser les éclairages publics sur le groupement, car il s'agit de contrat de > 36KvA
 - o Planification éclairage public modifiée :
 - Actuellement extinction de 23h à 5h
 - Modification extinction 21h à 6hUn arrêté du maire sera fait dans ce sens.
- Lecture du courrier du SMUR pour une cartographie à jour pour faciliter leurs interventions sur notre commune
- Lecture du courrier de la FDSA sur l'attaque sur troupeaux par des chiens errants
- Lecture de demande de subvention de l'association du don d'organe
- Lecture du courrier territorialisation du ZAN Zéro artificialisation
- Fontaine nettoyée en attendant les travaux du Château de Dracy.
- Demande de pose d'un miroir au STOP vers chez M. Sarrien → convention avec privé pour la pose de panneau
- Donner suite à réunion publique

Clôture à 23h00

Le Secrétaire
Jacques SARRIEN

Le Maire
Olivier BARRÉ